

Présents

- (1) M. Vincent Denby-Wilkes, Président du Conseil d'administration,
- (2) M. Jean-Louis Donz, représentant M. Thierry Le Goff,
- (3) M. Yann Lejolivet,
- (4) M. Gil Vauquelin (*à partir de 17h41*),
- (5) M. Marcel Rogemont,
- (6) M. Bernard Pouliquen (*à partir de 17h10*),
- (7) M. Romain Pasquier (*à partir de 17h10*),
- (8) M. Xavier Crépin,
- (9) M. Pablo Diaz,
- (10) Mme Audrey Lebois,
- (11) M. Bruno Tilly (*à partir de 17h44*),
- (12) M. Lucas Belaunde,
- (13) M. Jérémy Quemeneur,
- (14) Mme Mathilde Damecour,
- (15) M. Lucas Raimbault,
- (16) M. Antoine Dumont,
- (17) Mme Lucie Beguin,
- (18) M. Alexandre Cornet,

Représentés

- (19) M. Olivier Duhamel,
- (20) Mme Anne Nicolas,
- (21) M. Jean Ollivro,
- (22) M. Arnaud Stimec,
- (23) M. Thibaut Tellier,
- (24) M. Thomas Renaux,

Membres ayant voix consultative

M. Patrick Le Floch, Directeur de Sciences Po Rennes,
M. Emmanuel Frenel,
M. Didier Jarnigon,

Membres ayant voix consultative - excusés

Mme Isabelle Pellerin,

Invités

Mme Marie Pélichet, Directrice des relations internationales,
M. Guillaume Julien, Directeur général des services,
Mme Edith Loyer, Agent comptable,
M. Gaël Hily, Responsable de l'antenne de Caen,
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion,
M. Marie-Christine Fontaine, Responsable financière,
M. Christophe Gimbert, M. Allan Hervé, M. Gil Desmoulin – *quelques minutes*

*
* *

M. Denby-Wilkes, Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 17h03 et donne lecture des différentes procurations.

M. Olivier Duhamel	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
Mme Anne Nicolas	donne pouvoir à :	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Jean Ollivro	donne pouvoir à :	M. Pablo Diaz
M. Arnaud Stimec	donne pouvoir à :	M. Pablo Diaz
M. Thibault Tellier	donne pouvoir à :	M. Romain Pasquier
M. Thomas Renaux	donne pouvoir à :	M. Lucas Raimbault

M. le Président invite M. Guillaume Julien, nouveau Directeur Général des Services de l'établissement à se présenter.

M. Julien indique qu'il est ancien étudiant de l'IEP de Rennes. Après avoir obtenu le concours d'administrateur territorial, il évoque les collectivités diverses où il a travaillé, en particulier le conseil général d'Ille-et-Vilaine ainsi que la région Pays de la Loire. Il souligne qu'il était dans son précédent poste Directeur des études et de la vie étudiante pour l'UPEC, Université Paris-Est Créteil.

17h10 - arrivée de M. Pasquier (pouvoir M. Tellier) et M. Pouliquen

M. Julien remarque enfin qu'il est heureux de pouvoir retrouver l'IEP de Rennes et que l'établissement a beaucoup changé sur la période du fait de son développement.

Délibération n°2018-1 : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2017

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	22

- *La Délibération n°2018-1 : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 4 décembre 2017 est adoptée à l'unanimité.*

INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M. Le Floch est invité à présenter les informations de la Direction.

1.

M. le Directeur évoque dans un premier temps une innovation pédagogique importante en lien avec l'INSA Rennes, école d'ingénieur. A en effet été annoncé dans la presse généraliste et spécialisée le lancement d'un nouveau parcours original en six ans, alliant les spécificités des deux écoles et formant ainsi un cursus « d'ingénieur Sciences po ».

Il s'agirait ainsi pour ces étudiants de suivre un cursus complet dans les deux écoles. L'ingénierie pédagogique des deux premières années est pratiquement terminée avec des enseignements en sciences dures, telles que les mathématiques, la physique ou l'informatique, et en parallèle des sciences humaines et sociales, telles que le droit public, l'économie, l'histoire et les sciences politiques. Il s'agira bien *in fine* de construire les six années afin de permettre un double diplôme à la fois de l'INSA de Rennes et de Sciences po Rennes.

Les attentes sur ce nouveau parcours sont fortes par les acteurs du marché du travail, tant par les entreprises que par le secteur public. A côté de l'approche technologique, la compréhension du monde est nécessaire au personnel encadrant et prend son sens dans le cursus de l'IEP de Rennes. Les retours face à cette nouvelle formation innovante sont nombreux. Ainsi, par exemple aux journées portes ouvertes, de multiples questions ont été posées. Certains étudiants déjà intégrés dans un INSA ont fait part de leur attention de redoubler pour intégrer le dispositif, montrant au passage l'attractivité de cette formation qui n'a pas d'équivalent au niveau international et qui contribuera à l'attractivité du site de Rennes.

M. le Directeur précise, sur les modalités pratiques de cette formation, que le public visé est un public d'étudiants scientifiques obtenant la mention très bien au Baccalauréat. Les informations seront mises en ligne sur le site de l'IEP afin de préciser les modalités de candidatures, explique-t-il enfin.

Outre le rapprochement sur la formation commune en six ans, M. Le Floch rappelle que de nombreux projets sont en cours avec l'INSA Rennes. La formation Hack Médias va être présentée lors de ce présent conseil et trouvera certainement son public. Une chaire de la diversité est par ailleurs également en construction avec l'école d'ingénieur rennaise.

2.

M. Le Floch rappelle ensuite plus largement que l'établissement s'inscrit dans des partenariats innovants. Sur les dernières années, des liens forts ont ainsi été tissés avec l'ENS Rennes (Ecole Normale Supérieure de Rennes), Agro Campus, l'ENSTA Bretagne (École Nationale Supérieure de Techniques Avancées Bretagne), Rennes 1 ou encore dans ce présent conseil avec Audencia, l'ENSIBS (Ecole nationale supérieure D'ingénieure de Bretagne Sud). Sciences Po Rennes continue ainsi à tisser des partenariats stratégiques au service de parcours de haut niveau.

3.

M. Le Directeur poursuit en évoquant l'avancée du projet UNIR, ou Université de Rennes, alliant les six établissements de l'enseignement supérieur rennais. Un septième acteur pourrait

peut-être intégrer la nouvelle organisation, à savoir l'EHESP, Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, qui en a évoqué l'intérêt.

Sur le projet en lui-même, un travail en profondeur est en cours. Des comités d'orientations ont ainsi été désignés afin d'avancer sur la structuration du projet et des thématiques. Il s'agira, une fois les propositions affinées, de les porter à la connaissance du présent conseil s'engage M. Le Floch.

Une délégation de représentants Rennais va également se rendre à Dijon afin de rencontrer l'Université de Bourgogne France-compté (UBFC). Cette COMUE (Communauté d'Université) s'est en effet construite sur des schémas similaires (présence d'universités et d'écoles). Le retour d'expérience aidera à préparer la réalisation du projet Rennais explique-t-il.

3.

M. le Directeur évoque ensuite la création la semaine précédant le conseil d'un nouveau réseau appelé « assemblée des neufs » et qui regroupe les neufs IEP de région. Cette nouvelle organisation doit permettre de travailler sur des sujets communs, en intégrant en plus des IEP présents au concours commun Bordeaux et Grenoble. Les sujets sont divers et vont de la réflexion sur l'évolution des statuts aux questions institutionnelles et à la reconstruction du paysage de l'enseignement supérieur français. La première réunion est prévue le 6 novembre à Bordeaux. Il s'agira par la suite d'anticiper ce que seront les Sciences po de région dans quinze ou vingt ans.

Sujet lié à notre politique de réseau également complète M. Le Floch, le festival du film politique « Politikos », qui se tient à Rennes et en partie à l'IEP, est en préparation. Plus spécifiquement, un concours va être organisé afin de sélectionner les étudiants qui seront membres du jury et qui participeront à la remise des prix aux côtés des nombreuses personnalités invitées. Ce concours sera commun à l'ensemble des 10 IEP et devra permettre de sélectionner un étudiant de quatrième année passionné de cinéma qui pourra ainsi participer à l'ensemble des représentations.

4.

M. Le Floch indique enfin que deux points feront l'objet de questions divers en fin de conseil. Le premier concerne la pétition signée par les étudiants relatifs à la politique de relations internationales de l'IEP. Le second s'attache à la diminution de subvention par l'Ecole Nationale d'Administration notifiée fin décembre 2017. Une réunion est bientôt prévue avec le Directeur de l'ENA à ce sujet informe M. le Directeur.

**

La parole est donnée par M. le Président aux administrateurs.

M. Quemeneur s'interroge sur le nouveau Parcours Insa/Sciences Po Rennes et demande un point d'étape à ce sujet.

M. le Floch indique que le projet avance ; les recrutements sont imminents. Il s'agira d'une promotion d'une vingtaine d'étudiants qui effectueront leur cursus en six ans. Les enseignements des deux premières années sont actuellement en validation.

Sur ce sujet, M. Rogemont souligne que le travail avec l'INSA est une initiative extrêmement intéressante à mettre au crédit des équipes. Cette jonction des deux écoles est importante et particulièrement d'avenir.

FINANCES ET ADMINISTRATIONS GENERALES

Délibération n°2018-2 : Adoption du compte financier 2017

Mme Loyer, agent comptable, obtient la parole afin de présenter le compte financier 2017.

Mme Loyer indique en préambule que les éléments présentés au présent conseil diffèrent de ceux qui avaient été présentés aux membres de la commission budgétaire. Elle présente aux administrateurs ses excuses pour les différentes erreurs survenues dans les documents.

Elle entame ensuite l'explication des différents éléments constitutifs du compte financier en évoquant en premier lieu la comptabilité budgétaire, qui constitue depuis la mise en place de la Gestion Budgétaire et Comptable Public (GBCP) une comptabilité propre basée sur une logique d'engagement et de caisse.

Trois masses sont votées : le personnel, le fonctionnement et l'investissement. Le solde budgétaire est quant à lui issu de la différence entre les recettes réellement encaissées et les dépenses réellement décaissées sur l'année civile. Si en 2016, l'outil informatique n'avait pas permis d'établir précisément ce solde budgétaire, le résultat 2017 est basé sur un logiciel désormais à jour et s'établit pour l'IEP de Rennes à 17 252 €. Mme Loyer indique que c'est à ce niveau que se situe la principale différence avec les éléments présentés en commission.

Elle poursuit avec les différents tableaux budgétaires, et en premier lieu le réalisé en terme de temps de travail en équivalent temps plein travaillé (ou ETPT). Elle indique qu'il ne s'agit pas pour l'agent comptable de commenter sur le fond les explications d'évolution constatées. Suivent les tableaux d'autorisations budgétaires, détaillées par masse, et présentant des niveaux de réalisation inférieurs aux prévisions sur les dépenses. Pour les recettes, les sommes effectivement récupérées sont supérieures à celles prévues, en particulier sur les ressources propres. Commentant les chiffres obtenus, elle souligne qu'il est toujours plus facile de constater en tant que comptable publique que de prévoir, tâche plus complexe confiée à l'ordonnateur lors de la réalisation du budget.

Elle pointe enfin le résultat budgétaire excédentaire de 17 152 € déjà évoqué, puis le prélèvement sur trésorerie à hauteur de 7 203 €, somme exprimée dans le tableau d'équilibre financier de l'établissement et qui reprend le niveau du compte bancaire final.

A l'issue de la présentation de comptabilité budgétaire, Mme Loyer indique qu'elle doit également présenter la comptabilité en droits et obligations constatées, comptabilité historique qui consiste à prendre en compte tant les charges que les produits de fonctionnement. Cette comptabilité n'intègre pas en tant que tel l'investissement dans son résultat comptable, a contrario du solde budgétaire qui lui tenait compte de ces sommes. La comptabilité en droit constaté permet une analyse du bilan de l'IEP et de sa trésorerie indique-t-elle. Le résultat comptable intègre quant à lui des charges non décaissables, tels que l'amortissement, ou des produits non encaissables. Sciences Po Rennes présente des produits d'exploitation supérieurs aux charges, et est donc bénéficiaire à son résultat comptable 2017.

Un document expliquant l'ensemble des évolutions des charges entre 2016 et 2017 a été transmis aux administrateurs rappelle-t-elle, le tout détaillé par grandes catégories de dépenses, avec notamment une hausse des dépenses de personnel. Sur les produits, les subventions augmentent, ainsi que les autres produits divers.

L'analyse de la situation financière de l'IEP s'appuie également sur la capacité d'autofinancement (ou CAF), c'est-à-dire la capacité pour l'établissement à dégager des financements sur son fonctionnement afin d'autofinancer ses investissements. Cet agrégat se calcule en partant du résultat comptable auquel il s'agit de retraiter certaines sommes. La CAF de Sciences Po Rennes est sur la période à 452 193 €.

Quant à la situation patrimoniale, elle retranscrit l'utilisation des sommes liées à l'investissement. La CAF est donc un apport de recettes, en ressources dans le tableau, tandis que les dépenses en emplois. On constate dans le dernier tableau donné une information aux administrateurs que l'établissement abonde au fond de roulement à hauteur de 256 082 €.

Arrivée de M. Vauquelin à 17h41.

Le dernier tableau reprend le niveau du Fond de Roulement Net Global (FRNG) présente-t-elle, c'est à dire l'addition des différents apports au fond de roulement des années précédentes. Le FRNG est recalculé en jours de dépenses, soit un peu moins de 200 jours d'activité, afin d'apprécier le niveau de ces réserves. Par ailleurs, la trésorerie atteint 2 207 689 € pour le compte financier, soit 229 jours de dépenses.

Mme Loyer rappelle enfin les éléments à voter par le présent conseil, à savoir la liste des éléments d'exécution budgétaire, d'exécution comptable, le résultat et son affectation ainsi que les tableaux afférents.

**

A l'issue de la présentation de l'agent comptable, M. Jullien fait remarquer que la présentation numérique présentait une petite coquille puisque les équivalents temps plein travaillés (ou ETPT) en consommé 2017 sont bien à hauteur de 10,77.

M. le Président appelle les administrateurs à formaliser d'éventuels observations ou questions.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

17 administrateurs présents au moment du vote – 6 représentés

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	23

- *La Délibération n°2018-2 : Adoption du compte financier 2017 est adoptée à l'unanimité.*

Arrivée de M. Tilly à 17h44.

PEDAGOGIE

Délibération n°2018-3 : Dossier d'accréditation du diplôme de l'IEP de Rennes

M. Le Floch indique que la présente délibération est nécessaire dans le cadre de la demande d'accréditation du diplôme de l'IEP de Rennes.

Les diplômes d'Etat sont en effet reconnus à l'issue d'une procédure dédiée qui a par exemple été suivie lorsque Sciences Po Rennes a cherché à accréditer des masters, avec Rennes 1 ou l'Ecole Normale Supérieure de Rennes. Une telle procédure pour le diplôme principal en cinq ans n'était jusque-là pas nécessaire. Récemment, une réforme réglementaire est venue changer cette situation et remettre le diplôme des IEP dans le droit commun. Concrètement, il s'agira de présenter le dossier annexé à la présente délibération au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) afin qu'il émette un avis. La tutelle prendra alors une décision réglementaire à l'issue de cet avis.

M. le Directeur profite de cette présentation pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce dossier et en particulier le Directeur des études M. Diaz qui s'est fortement investi dans ce projet. Un premier dossier a été monté dans des temps restreints à l'automne, puis ont été intégrées les remarques issues des échanges récents avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP). M. Le Floch indique être tout à fait confiant dans les capacités de l'établissement à défendre ce dossier lors de la présentation au CNESER.

M. Diaz souligne en complément que ce dossier fut également l'occasion de présenter le rôle des IEP dans un texte commun à l'ensemble des neuf IEP de région. La première partie a ainsi été rédigée ensemble et se retrouve dans le préambule de chaque dossier.

M. Le Floch conclut en soulignant qu'il s'agit d'un dossier compacte, que les administrateurs n'ont peut-être pas pu lire dans son ensemble mais qui est intéressant afin d'apprécier ce qu'est un Institut d'Etudes Politiques.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0

Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-3 : Dossier d'accréditation du diplôme de l'IEP de Rennes est adoptée à l'unanimité.*

M. le Président remercie à son tour le Directeur des études et passe à la délibération suivante.

Délibération n°2018-4 : Convention avec l'ENSIBS / Université Bretagne Sud

M. Diaz présente cette nouvelle délibération qui s'inscrit dans des échanges depuis quelques années entre l'ENSIBS, ou Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud, et les étudiants du master Sécurité Défense et Intelligence stratégique de Sciences Po Rennes. Le partenariat étant en place, il s'agit ici de procéder à sa validation.

M. le Président remarque que ce partenariat est un pas de plus vers la logique des passerelles entre les cursus, entre les ingénieurs et les étudiants de Sciences Po Rennes.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-4 : Convention avec l'ENSIBS / Université Bretagne Sud est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2018-5 : Convention Sciences Po Rennes et Audencia Business School

M. Le Floch rappelle que des discussions avaient été initiées il y a dix ans avec Audencia alors que l'étude sur la création d'une antenne de Sciences Po Rennes à Nantes était menée. Le projet d'une coopération renforcée avait germé à cette époque et prend une forme plus concrète aujourd'hui. Il s'agit par la présente délibération de permettre à cinq étudiants d'Audencia d'intégrer certains parcours et *a contrario*, à cinq volontaires de l'IEP d'intégrer certains cursus de l'école de commerce.

M. le Directeur explique que le choix de l'Audencia s'explique déjà par le niveau de cette école, une des mieux cotées en France. Elle est par ailleurs située dans une ville à proximité, avec qui stratégiquement il est bon de renforcer les liens qui existent déjà, comme par exemple avec le cluster Ouest Media Lab auquel Sciences po Rennes participe par le biais de M. Christophe Gimbert. Le partenariat avec Audencia apportera une vraie valeur ajoutée conclut-il.

**

M. Dumont s'interroge sur la pertinence d'un point de vue pédagogique d'un tel partenariat. Il fait ainsi remarquer que les deux écoles ont probablement une différence de philosophie importante. Cela questionne sur l'intérêt de mélanger ainsi le management et les sciences politiques indique-t-il. A l'exception du critère géographique et du lien avec Nantes, il demande un complément d'information sur l'intérêt de cette école ainsi qu'une explication des droits d'inscription à s'acquitter pour les personnes concernées.

M. le Président se dit surpris de la remarque de l'administrateur sur la pertinence d'enseigner le management aux étudiants de l'IEP. Cette dimension doit selon lui faire partie des formations ouvertes, y compris pour ceux qui se destineraient au secteur public.

M. Diaz rappelle le contexte de ce partenariat qui prend effet durant la cinquième année du diplôme. Traditionnellement, une quinzaine d'étudiants suivent leur dernière année dans une formation à l'étranger. Ils candidatent et rentrent ainsi dans des formations majoritairement parisiennes (ESCP, Paris Dauphine etc.). Il s'agit donc par ce partenariat de permettre aux volontaires d'accéder pour une année à une très bonne école de commerce, et ce sans remise en cause des pratiques déjà existantes dans l'établissement. Quant aux droits d'inscription, les étudiants concernés font un choix en connaissance de cause et s'acquittent donc des droits de l'école qui les accueillent.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	2
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-5 : Convention Sciences Po Rennes et Audencia Business School est adoptée à la majorité absolue (22 pour et 2 contre).*

Délibération n°2018-8 : Création du Grade Master Hack Médias

M. Christophe Gimbert, maître de conférences en journalisme et responsable de l'école de journalisme de l'établissement, est invité par M. le Président à présenter la délibération suivante relative au parcours Hack Médias.

M. Le Floch indique en introduction que ce nouveau parcours s'inscrit dans des échanges avec l'INSA, avant même les discussions sur le nouveau cursus Ingénieur Sciences Po.

M. Gimbert indique que cette formation prend appui en effet sur une coopération depuis quatre ans avec l'INSA Rennes sur des questions de data et de journalisme. Il s'agit ici dans cette délibération de construire un grade-master qui pourrait à termes, après la procédure nécessaire, devenir éventuellement master spécialisé. La formation présentée est ouverte à la formation continue et résolument professionnalisante. Cette année s'adresse à des étudiants en poursuite d'études à l'issue d'un cursus orienté journalisme ou d'un cursus orienté informatique. Il s'agit en effet avec Hack Médias de proposer une formation au croisement entre ces deux univers, ceci afin de répondre aux besoins grandissants des rédactions dans le domaine. Dans les grands scandales, type Panama Papers, l'analyse des données mobilise des journalistes, des informaticiens et des profils hybrides qui disposent de la double compétence.

Les promotions prévues devraient être très modestes souligne-t-il. L'association avec l'INSA, avec qui l'IEP travaille notamment dans le cadre de hackathons ou au sein du cluster Ouest Media Lab, apportera un soutien technique à la formation. Il est prévu de la faire débiter rapidement, au plus tard à la rentrée 2019. Il reste néanmoins encore à effectuer du travail de rapprochement avec les entreprises conclut-il.

**

M. le Président demande plus de précisions sur le profil de ces jeunes, afin de comprendre s'ils doivent plutôt être journalistes ou issus d'un cursus technique afin d'effectuer une telle formation.

M. Gimbert explique les profils seront nécessairement hybrides et complexes. Le public pourra être des membres des groupes de presse désirant former leurs collaborateurs pour un an, ou des jeunes qui complètent une formation orientée journalisme. Pour ceux-ci, quelques prérequis seront demandés, à savoir une maîtrise minimum de l'outil informatique. De l'autre côté, le deuxième public est celui des informaticiens. Ces derniers disposent d'ores et déjà de débouchés importants mais doivent apprendre à comprendre leur environnement. Si les profils journalistes entrent facilement en synergie avec les formations de l'IEP existantes, les liens avec l'INSA devraient permettre d'enrichir le groupe avec des étudiants plus portés sur la technique.

M. Le Floch confirme à ce sujet qu'il a rencontré il y a peu des journalistes de Ouest France qui constataient l'intérêt des groupes de presse à ce type de profils. A ce sujet, ils regrettaient la difficulté à être attractif en tant qu'employeur et le retard pris par les établissements français par rapports aux grands groupes anglo-saxons à ce sujet. Ce contact, indique M. Le

Floch, confirme le potentiel de cette formation qui répond à des besoins dans un secteur d'activité en pleine expansion aujourd'hui.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-8 : Création du Grade Master Hack Médias est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2018-7 : Création du parcours Europe et Affaires Mondiales, Master 2 Science Politique

M. le Directeur des Etudes indique qu'il s'agit ici d'un nouveau parcours de Master 2 qui s'inscrit dans l'école interne « Affaires internationales » et dans la formation accréditée par Rennes 1 Science politique.

M. Hervé est chargé de présenter ce nouveau parcours dont il porte la construction pédagogique. Il indique que cette nouvelle formation ouvrira en septembre 2018 et se nommera Europe et Affaires Mondiales. L'intitulé a été choisi afin de refléter le contenu, axé d'une part sur les différentes étapes d'intégration qu'a connues l'Europe, mais également sur leurs remises en causes actuelles. La notion d'Affaires Mondiales renvoie quant à elle aux relations que portent l'Europe avec ses partenaires en Asie, Afrique ou Amérique. Il s'agit d'ailleurs, informe-t-il, d'un domaine d'études spécifique à Rennes. Cette formation sera pluridisciplinaire, en droit, économie et sciences politiques. Elle sera professionnalisante et fera appel à de nombreux praticiens, des professionnels actuellement à la Commission Européenne ou au sein de collectivités territoriales, pour un objectif de 50% des heures. La formation sera enfin autant que possible plurilingue, avec des cours délivrés directement en anglais.

**

M. Crépin indique travailler au Ministère des Affaires étrangères et souhaiterait connaître les débouchés potentiels d'une telle formation.

M. Hervé indique que les débouchés sont multiples. Les concours EPSO (European Personnel Selection Office) peuvent en être, mais pas seulement. La formation est prévue pour intégrer des jeux de simulation sur les fonds européens, des outils permettant de se familiariser avec les procédures. Les débouchés peuvent donc être certains postes dans les ministères, dans les

collectivités, pour des lobbys, pour des entreprises qui travaillent beaucoup à l'export par exemple.

--

M. Pouliquen indique que la Région manipule et contrôle l'utilisation des budgets européens. Il s'interroge alors sur les liens entre cette collectivité et la formation présentée.

M. Hervé indique que la région Bretagne est bien entendu un acteur important. M. Justin Amiot, chef de cabinet à la région, a par exemple été sollicité afin d'intervenir dans un module basé sur le regard croisé d'un enseignant chercheur et d'un praticien.

M. Le Floch remercie M. Hervé pour ce travail et sa présentation. Il rajoute que M. Hervé a également déposé un dossier pour obtenir une Chaire Jean Monnet. Bruxelles est par ailleurs un lieu où le réseau des anciens de l'IEP de Rennes est fort, avec de nombreuses personnes qui pourront également être mobilisés dans le cadre de cette formation. Le problème à ce sujet rappelle-t-il, est bien de ne pas se concurrencer sur le site de Rennes ou par rapport aux autres formations déjà proposées par les IEP partenaires, et qu'il convenait donc de construire ce parcours sur la question européenne autour d'une niche.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-7 : Création du parcours Europe et Affaires Mondiales, Master 2 Science Politique est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2018-8 : Création du Grade Master Stratégies innovantes des territoires urbains : anticiper les transitions

M. Le Floch précise que ce nouveau parcours est sous la responsabilité de M. Nicolas Escach qui n'a pas pu être présent à ce conseil d'administration.

Nouveau maître de conférences en géographie, M. Escach intervient dans le processus de développement du campus de Caen en proposant un nouveau parcours en lien avec le monde Nordique, spécialisation s'appuyant sur les liens déjà forts entre ces pays et la ville de Caen. Ce parcours innovant a été présenté en réunion pédagogique il y a une dizaine de jours commente-t-il. Les étudiants présents à Caen sont de plus en plus nombreux et il convient de leur permettre d'accéder à une offre attractive de parcours.

Le cursus, au-delà de la simple maquette de 5^e année, incitera d'ailleurs les étudiants de Caen à tisser de liens avec la Scandinavie dès la deuxième année, puis naturellement durant l'année à l'étranger, et enfin pendant la dernière année de spécialisation.

Plus concrètement, le parcours présenté au conseil s'attache à construire une formation qui s'appuie sur une réflexion comparée de l'urbanisme nordique et des expériences innovantes menées là-bas pour en tirer les enseignements et les perspectives en France. Les villes évoluent fortement, se transforment et le territoire choisi est fortement dynamique sur cette thématique.

**

M. Crépin demande quels sont les partenariats déjà tissés entre l'IEP de Rennes et les pays concernés.

Mme Pélichet explique qu'un accord a été signé avec l'université d'Oslo et de Bergen, pour des formations portées notamment sur l'environnement.

M. Diaz complète en soulignant que la formation présentée s'appuiera sur ces partenariats afin d'organiser des séjours longs de plusieurs semaines dans les universités partenaires, permettant une expérience professionnelle et académique en cours de cursus.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	2
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-8 : Création du Grade Master Stratégies innovantes des territoires urbains : anticiper les transitions est adoptée à l'unanimité (moins deux abstentions).*

Délibération n°2018-9 : Composition du comité de perfectionnement du diplôme de l'IEP

M. Diaz est invité à présenter cette délibération relative à la composition du comité de perfectionnement du diplôme. Il rappelle qu'il s'agit suite au vote de création de ce comité passé à un précédent conseil de définir comme voté la composition annuelle. Les membres sont divers, des représentants d'année, des masters ou de certains de nos partenaires. Un rapport doit être établi chaque année sur les éléments importants qui sont ressortis de ce comité.

Par ailleurs, la composition de ce comité impliquait la présence de deux membres étudiants parmi les administrateurs au CA. Les deux administrateurs concernés sont pour l'année 2017-

2018 Messieurs Lucas Belaunde et Alexandre Cornet. La délibération votée intégrera donc cette précision.

**

Monsieur Dumont souhaiterait avoir des précisions sur le mode opératoire de ce comité, et notamment de savoir si cela vient en parallèle des commissions pédagogiques.

M. Diaz précise que si ce comité participe à l'amélioration de nos enseignements, il n'a pas les mêmes objectifs que la commission pédagogique, même si une certaine interaction persistera. Il s'agit ici d'un comité avec une vision plus large, avec présence de partenaires extérieurs qui viennent éclairer l'ensemble du cursus du diplôme.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-9 : Composition du comité de perfectionnement du diplôme de l'IEP est adoptée à l'unanimité.*

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°2018-10 : Tarifs de la formation continue 2018-2019

M. Le Floch présente cette nouvelle délibération qui fixe pour l'année universitaire 2018-2019 les différents tarifs de formation continue de l'établissement, à savoir les parcours de 5^e année (grade-master ou diplôme national de master) en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, ainsi que les tarifs des formations courtes. Les prix restent à peu de chose près similaires aux autres années. M. le Directeur rappelle par ailleurs que les personnes intéressées qui ne disposeraient pas des moyens de financement pour ces formations peuvent demander le cas échéant des remises.

**

M. Dumont remarque que les tarifs horaires des formations sont passés de 18 à 19 € et s'interroge sur la justification de cette évolution.

M. Le Floch explique que les tarifs n'avaient pas été revus depuis longtemps. Il est rappelé que les sommes sont généralement prises en charge par les structures dans lesquelles

travaillent les étudiants concernés. Un travail important est d'ailleurs effectué par les services de l'IEP afin de faire respecter les engagements pris par les employeurs.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-10 : Tarifs de la formation continue 2018-2019 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2018-11 : Tarifs école d'été de la Chaire TMAP 2018

M. Pasquier présente la délibération suivante consacrée à la 3^e édition de l'école d'été de la chaire Territoires et Mutations de l'action publique. Le titre de cette édition est « Démocratie locale, décentralisation et gouvernance multiniveaux » et traitera notamment des clivages centre - périphérie. Le groupe des participants sera mixte comme les autres années car composé à la fois d'élus, de praticiens d'actions publique de collectivités ou proches des collectivités, mais également de membres de la communauté universitaire avec des doctorants. De nombreux élus ont cette année répondu présents précise-t-il.

Au programme de l'école d'été, deux tables rondes ont notamment été organisées. Les autres éditions avaient été construites en partenariat avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, ou encore la région Bretagne. L'édition 2018 s'est cette fois-ci appuyée sur Rennes Métropole. Une table ronde sera par ailleurs organisée sur la thématique de Grand Paris avec la venue de Pierre Mansat, élu de la ville de Paris missionné sur le projet.

Sur les éléments pratiques, l'école d'été se déroule les 27, 28 et 29 juin 2018. Des tarifs préférentiels vont être proposés jusqu'à début avril notamment pour les membres partenaires de la Chaire, pour les étudiants doctorants ou encore pour les étudiants de fin de master s'engageant dans un doctorat.

M. Le Floch rajoute à ce sujet que dans une très grande majorité de cas, la prise en charge financière est assurée pour les doctorants par le laboratoire de recherche auquel ils appartiennent.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-11 : Tarifs école d'été de la Chaire TMAP 2018 est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2018-12 : Tarifs 2018 - Parcours Sciences po Rennes / INSA Rennes

M. le Directeur explique que cette délibération vient accompagner la création du nouveau parcours Sciences Po Rennes et Insa Rennes, pour lequel le recrutement est à venir. Dans ces circonstances, il convient de fixer les tarifs applicables assumés par les candidats venant ainsi compenser les coûts de gestion de l'admission créés par ce nouveau cursus. Il est rappelé que les candidats devront déposer un dossier et qu'un entretien est également prévu pour l'admission. Le nombre de candidat attendu est relativement compliqué à estimer mais pourrait être important précise-t-il.

M. Le Floch propose de reprendre les mêmes tarifs de recrutement pour les dossiers « mention très bien ».

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-12 : Tarifs 2018 - Parcours Sciences po Rennes / INSA Rennes est adoptée à l'unanimité.*

RECHERCHE

Délibération n°2018-13 : Convention entre l'IEP de Rennes (Chaire TMAP) et Véolia

M. Diaz présente la délibération suivante qui s'inscrit dans un projet de recherche discuté depuis quelques semaines avec Messieurs Pierre Victoria et Xavier Crépin sur la question de

l'adaptation au défi climatique pour les collectivités. Dans ce projet, Véolia a émis le souhait de devenir partenaire de de cette réflexion qui va s'inscrire dans l'activité de la Chaire.

Sortie de Mme Lebois à 18h29.

M. Pasquier indique que la Chaire est heureuse de pouvoir construire un nouveau partenariat avec une société privée. Les membres aujourd'hui sont divers, mais plutôt de la sphère publique. Avec Enedis, Véolia représente une nouvelle ouverture au secteur privé enrichissante pour les réflexions à venir.

M. Crépin souligne que le dispositif de recherche s'appuie sur des entreprises, des collectivités ou encore le monde associatif et traite des questions climatiques et notamment des agendas 21.

M. Pasquier fait ainsi remarquer que la Chaire a pour objectif une intégration dans le comité 21 du Grand Ouest.

**

M. Dumont s'interroge sur les apports, en dehors d'un strict point de vue financier, de ce nouveau partenariat avec Véolia. Une telle intégration peut faire rentrer des intérêts privés dans l'activité de la Chaire sans qu'un tel droit de regard ne soit légitime remarque-t-il.

M. le Président sollicite l'administrateur afin qu'il explicite sa question.

M. Dumont indique qu'il demande des explications sur l'intérêt d'un tel partenariat, qui fait porter une contrainte forte et des intérêts divergents sur la Chaire.

M. Pasquier indique que depuis sa création, l'objectif de la Chaire est la rencontre entre des réflexions académiques et des praticiens acteurs du territoire, ces derniers n'étant pas que publics. Le comité d'orientation vient cadrer le dispositif dans un souci de développement d'une réflexion commune. Au sein de la Chaire, des banques, des grandes associations comme par exemple l'association des administrateurs territoriaux sont des membres à part entière. Le pluralisme est indispensable et la réflexion ne peut être autocentrée du public vers le public.

M. Rogemont émet sa surprise sur la remarque de l'administrateur étudiant. Ancien employé de Véolia par le passé, il rappelle que cette entreprise est impliquée dans la recherche et dispose à cette fin de son propre centre.

Plus généralement, le monde de l'entreprise profite à la France. Il invite l'administrateur à aller voir ce qui se passe concrètement dans ces structures.

Entrée de Mme Lebois à 18h34

M. Rogemont complète en soulignant qu'une partie du rayonnement français à l'étranger et de l'apport international de la France passe par des grands groupes. Le contact avec les entreprises n'est pas un problème conclut-il.

M. Crépin indique que ce projet de recherche est en discussion depuis de nombreuses années et qu'il y a une réelle compétition des territoires pour le concrétiser. Que Rennes l'obtienne

est donc à ses yeux une excellente opportunité. De par l'importance des débats sur le sujet dans l'Ouest, il est tout à fait pertinent que le travail s'effectue à Rennes. Véolia est par ailleurs un grand opérateur de service public qu'il faut considérer comme tel, et ce partenariat est excellent pour Sciences Po Rennes.

M. Rogemont rappelle que Pierre Victoria porte à l'international la question de l'environnement et qu'un tel projet est une vraie opportunité qu'il convient de ne pas manquer par faiblesse d'ouverture.

Mme Béguin indique qu'il existe deux listes étudiantes représentées au conseil et que la liste qu'elle représente n'a pas d'avis contraire à ce partenariat.

M. le Président rappelle qu'il existe deux grands modèles de réalisation d'un service public, l'un géré en régie, l'autre confié par le biais de délégations de services public ou d'affermage à des opérateurs privés. Le choix de l'un ou l'autre de ces dispositifs est d'ailleurs relativement équilibré. Il est donc pertinent de représenter cet équilibre dans les travaux de recherche qui traitent des problématiques.

M. Lejolivet s'interroge sur la vision clivée du constat des étudiants entre le privé et le public. De nombreux anciens de Sciences Po rejoignent le privé, sans établir qu'il s'agit d'une faillite de l'établissement. Les points de rencontre sont nombreux, encore plus aujourd'hui qu'hier. Les pratiques créent des ensemencements croisés qui enrichissent chaque côté. Un exemple récent, la responsabilité sociétale des entreprises intègre la notion d'intérêt général dans la prise en compte de l'entreprise, avec une réflexion à moyen terme. Les éléments à apprendre de chaque côté sont là et il ne s'agit pas de se regarder en chien de faïence sans avancer. Le *monde nouveau* impose des actions concurrentielles en portant des intérêts collectifs, et Sciences Po Rennes a un intérêt de s'inscrire dans ce mouvement-là, conclut-il.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	2
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-13 : Convention entre l'IEP de Rennes (Chaire TMAP) et Véolia est adoptée à la majorité absolue.*

VIE ETUDIANTE

Délibération n°2018-14 : Convention avec l'association Wintegreat

M. Diaz indique que la présente délibération traite d'une collaboration avec l'association Wintegreat qui organise dans les établissements d'enseignement supérieur des sessions de formation pour les réfugiés dans trois matières : en français, en anglais et en culture de « vivre ensemble ». Ce partenariat est le fruit d'étudiants de l'IEP de Rennes en 4^e année dans le cadre d'un module projet. Une vingtaine d'étudiants ont ainsi réussi à concrétiser le dispositif. Les cours sont assurés par des enseignants de l'établissement.

**

M. le Président s'interroge sur l'organisation des échanges avec Wintegreat, si une adhésion est par exemple obligatoire.

M. Diaz indique que la présente convention est signée avec les représentants de l'association nationale. La convention vient gérer le mode opératoire de la session de formation et notamment les incidences financières.

--

M. Dumont indique qu'il est favorable à un tel projet mais s'interroge sur la présence d'une clause de confidentialité à l'article 10.

M. Le Floch indique qu'il s'agit d'une clause assez classique qui permet à l'association de limiter la diffusion d'éléments non maîtrisés. Elle devrait avoir un impact limité.

M. le Président indique qu'il n'y a pas en effet a priori d'éléments importants liés à cette convention qui rendrait cette clause très gênante.

--

M. Dumont fait part d'une interrogation sur l'article 13 relatif au don consenti par Sciences po Rennes pour qu'en soit explicité l'interprétation.

M. le Président indique qu'il s'agit *a priori* d'une précaution afin que les changements importants dans les éléments de la convention nécessitent de revenir vers l'opérateur pour les remettre en cause.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

--	--

- *La Délibération n°2018-14 : Convention avec l'association Wintegreat est adoptée à l'unanimité.*

Délibération n°2018-15 : Domiciliation Association Istrogell

La demande de domiciliation de l'association Istrogell fait l'objet de la présente délibération, explique le directeur. Celle-ci met en avant sa volonté de débattre sur les questions régionales et locales. Il constate quelques coquilles dans la formulation de l'école mais espère que les quatre étudiants demandeurs pourront contribuer à la vie étudiante comme ils le souhaitent.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

- *La Délibération n°2018-15 : Domiciliation Association Istrogell est adoptée à l'unanimité.*

QUESTIONS DIVERSES /

1.

M. Le Floch indique qu'il a demandé à Gil Desmoulin, enseignant chercheur chargé de la coordination du centre de préparation à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) de l'établissement, de venir discuter avec le conseil d'administration sur la situation actuelle. Il est en effet rappelé qu'une lettre récente de l'ENA a été reçue en fin d'année 2017 notifiant un montant de subvention 2017 accordée à l'IEP de Rennes bien plus faible que les années précédentes.

M. Desmoulin souligne en premier lieu que le centre de préparation à l'ENA (CEPENA) prépare à ce concours exigeant ainsi que plus globalement aux concours A+ de la fonction publique. Depuis sa création, le centre de Sciences Po Rennes est conventionné avec l'ENA à l'instar de six autres préparations en France. Cette convention implique des relations privilégiées avec l'école, permettant par exemple un accueil des candidats internes. En contrepartie, l'activité est soutenue financièrement. Depuis quelques temps, la question des relations entre les centres et l'école est discutée afin de le rendre plus efficace, notamment afin de répondre à un objectif de diversification des candidats tant sur l'aspect géographique que social. La convention avait alors fait l'objet d'une nouvelle signature en mars 2017 et l'établissement s'attendait à une subvention de 68 000€ comme les autres années. Pour autant,

par un courrier en toute fin d'exercice, seulement 15 000€ ont été notifiés pour 2017 par l'école.

La lettre accompagnant cette notification insiste sur le contexte de l'établissement et notamment sur les contraintes financières fortes qui pèsent sur leur budget. Une formulation ouvre d'ailleurs à une possible réévaluation l'année prochaine, si les critères de résultat au concours de nos étudiants s'améliorent.

S'il est toujours possible de faire mieux, reconnaît-il, les statistiques du centre de Sciences Po Rennes sont tout à fait correctes et ne sont pas inférieures à ceux des autres centres de province. La diversité, facteur clé de leur objectif de diversification s'exprime de divers moyens : la répartition homme/femme, la question des critères sociaux ou géographiques. Sur tous ces critères, il est demandé à Science Po Rennes un effort alors qu'il est difficile de faire mieux. Les équipes ont donc été particulièrement surprises de recevoir une telle lettre.

Cette décision de l'ENA réinterroge notre organisation. La CEPENA est en effet également une cinquième année du cursus, ainsi qu'une deuxième année de la mention politiques publiques. Une remise en question est indispensable puisqu'il n'est plus soutenable après imputation de notre subvention de continuer avec les mêmes dépenses au même rythme.

Des pistes sont actuellement en cours d'étude, avec par exemple un rapprochement à discuter avec les autres préparations aux concours, par exemple l'IPAG, ou effectuer des rapprochements en direction des grandes collectivités territoriales vu les bons résultats des étudiants au concours d'administrateur territorial.

Il est proposé en réaction vis-à-vis de cette notification et afin de prolonger les échanges avec l'ENA de voter une résolution afin de permettre à M. Le Floch d'aller discuter avec le Directeur de l'école. L'enjeu est de consolider la formation pour arriver à la pérenniser. La CPENA est un élément essentiel également pour la réputation de Sciences Po Rennes et un débouché important du cursus étudiant.

**

M. Le Président aimerait avoir des précisions sur l'utilisation de la subvention par l'IEP, afin d'en déduire les impacts de cette décision sur l'activité.

M. Le Floch indique que la subvention permet de rendre la maquette pédagogique soutenable et d'assurer les 1000 heures par an. Les résultats des centres de préparation sont variables, mais les deux IEP de Bordeaux et Rennes s'en sortent le mieux. Les résultats sur d'autres concours, en particulier l'INET, sont d'un bon niveau. Le sujet central pour l'ENA est d'éviter une centralisation des candidats et des moyens à Paris. Il est indispensable de garder des préparations sur le territoire, surtout quand elles sont de qualité comme dans l'établissement. Il est donc particulièrement important que l'ENA respecte l'engagement moral d'une non-concentration des moyens à Paris.

M. Le Président constate que la réduction de deux tiers de la subvention entraîne un risque important sur la formation et s'interroge sur la suite.

M. Le Floch explique qu'il va falloir travailler à revoir l'organisation. Une piste pourrait être en effet une synergie partielle avec des préparations de l'IPAG, mais les concours préparés ne sont pas complètement similaires non plus. Des mutualisations de cours doivent être

réfléchies. Il s'agira également le cas échéant de s'appuyer sur les réflexions menées au sein du réseau des IEP à ce sujet.

M. le Président remarque que l'objectif de diversification géographique est inhérente à notre positionnement et qu'il conviendrait peut être de le rajouter dans la résolution proposée au conseil. Cela pourrait constituer également un élément impératif de recrutement si le conseil donne son accord.

M. Vauquelin demande si la réduction de subvention est appliquée de manière uniforme dans tous les centres.

M. Le Floch remarque qu'il y a une diminution dans toutes les subventions, mais d'ampleur moindre en fonction des IEP par exemple. Comme la subvention était relativement forte à Rennes, la diminution en est d'autant plus conséquente.

M. Desmoulin indique que selon ses sources, l'IEP d'Aix n'a pas de candidats internes donc la subvention n'est pas comparable ; l'IEP de Bordeaux a perdu près de 50 000 € ; quant aux autres, la diminution se situe autour de 30 000€ de moins.

M. le Directeur rappelle également que la subvention avait déjà diminué par le passé car elle se situait à 90 000€ lors de son premier mandat. Il poursuit en insistant sur la nécessité d'obtenir un soutien du conseil d'administration afin qu'il puisse aller discuter avec le Directeur de l'ENA la semaine suivante.

--

M. Crépin demande si la notification de subvention fin décembre concernait 2017 ou 2018.

Mme Loyer, agent comptable, confirme qu'il s'agissait de la subvention 2017.

M. Crépin trouve la démarche inacceptable. Il est compliqué de voter un budget selon des informations et de revenir en fin d'année sur les sommes, créant ainsi un aléa fort. Il pourrait être pertinent de demander à revenir pour les sommes 2017 aux montants précédemment versés et ne changer le niveau que pour l'avenir.

--

M. le Président propose d'amender le document de la résolution, afin d'y intégrer les modifications souhaitées par le conseil. Il propose de rajouter un paragraphe à la fin : « intégrant les exigences de diversité notamment géographique des étudiants ».

Sur proposition de M. Crépin, M. le Président propose de rajouter dans le point deux « et demande le rétablissement d'une subvention correspondant au niveau antérieur au regard des résultats obtenus ».

Enfin, il est proposé de mettre en premier point la question du vœu d'un réexamen des relations entre l'école et le centre alors qu'il était rédigé en troisième position dans le document fourni aux administrateurs.

**

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la résolution

Vote

Refus de participer :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	24

➤ *La résolution est adoptée à l'unanimité.*

Texte de la résolution :

Le conseil d'administration de Sciences Po Rennes réuni le 12 mars 2018 a été informé des dernières décisions prises par l'ENA concernant le centre de préparation à l'ENA (CPENA) intégré à l'établissement.

Le CPENA fait partie des centres conventionnés et soutenus par l'ENA afin notamment de diversifier les profils des candidats au concours de l'ENA.

Les relations entre le Centre et l'Ecole sont régies par une convention. En ce qui concerne Sciences Po Rennes, cette convention a été renouvelée le 17 mars 2017.

L'article 22 de cette convention dispose notamment que « *L'ENA participe financièrement aux actions de l'IEP visant à la diversité des recrutements et au fonctionnement pédagogique du centre de préparation* ». Il précise en outre que « *le montant de la subvention de l'ENA est révisé chaque année et modulé en fonction du nombre de préparatoires et de stagiaires des cycles préparatoires affectés par l'ENA, du rapport entre les moyens mis en œuvre par le centre de préparation et les résultats obtenus, et des actions conduites dans le programme de diversité conduit par l'IEP de Rennes. A titre indicatif, cette subvention s'est établie pour l'année 2015-2016 à 68 000€* ».

Toutefois, dans une lettre adressée au directeur du Centre en date du 22 décembre 2017, le directeur de l'ENA a notifié au Centre une subvention d'un montant de 15 000 €, ce qui représente une baisse d'environ 77%, et ce alors qu'aucun changement notable n'a affecté le fonctionnement du centre.

Par la présente résolution, le conseil d'administration de Sciences Po Rennes :

- Forme le vœu d'un réexamen des relations entre l'Ecole et le centre dans le sens d'une confiance renouvelée et intégrant les exigences de diversité notamment géographique des étudiants,
- Déploie une telle sanction à l'égard d'un centre de préparation qui a permis à de nombreux étudiants d'obtenir des concours prestigieux de la fonction publique dont le concours de l'ENA,
- Regrette une décision soudaine et non programmée qui met en difficulté la préparation concours au sein de Sciences Po Rennes et demande le rétablissement d'une subvention correspondant au niveau antérieur au regard des résultats obtenus.

2.

Il est proposé dans un deuxième point de revenir sur la question de la pétition étudiante qui a recueilli 346 signatures, pétition relative à la contestation du partenariat signé avec l'université de Tel Aviv.

Mme Marie Pélichet, Directrice des Relations internationales, explique que ce sujet a été évoqué au cours de la dernière commission des relations internationales. Il a ainsi été discuté de la situation de certains partenariats notamment en Turquie où des universitaires sont menacés d'emprisonnement. Quant à la signature avec Tel Aviv, les échanges des membres de la commission ont abouti à une confirmation du maintien du partenariat.

M. Dumont indique qu'il confirme que des échanges ont lieu lors de ladite commission. Il insiste sur le caractère inédit d'une pétition à 346 étudiants et se félicite que la commission des relations internationales ait pu jouer son rôle d'organe consultatif sur les partenariats de Turquie ou de Tel Aviv. Si les échanges n'ont pas permis de convaincre, l'administrateur souligne qu'il serait judicieux pour l'image de l'établissement que les choix effectués soient un peu plus guidés par l'éthique, ceci sans avoir de peur de s'engager au vu du nombre très important d'étudiants mobilisés sur cette question.

M. Cornet tient à souligner que la représentativité de cette pétition dans la communauté étudiante est discutable, avec seulement un quart du nombre total d'étudiants signataires. De plus, ont été rapportés des cas d'étudiants pétitionnaires qui étaient en réalité déjà partis. Sur le fond rajoute-t-il, la question est ici plus idéologique que pédagogique. Vu le silence des revendications portant sur les autres états, par exemple la Chine, ou la Russie, la pertinence de la démarche se pose.

M. Le Président rappelle que les priorités sont la sécurité des étudiants, la qualité de l'enseignement et le cas échéant les questions politiques. La commission des relations internationales joue son rôle et peut saisir le conseil d'administration.

M. Le Floch ajoute que les questions de sécurité sont principalement gérées en s'appuyant sur la classification du Ministère des affaires étrangères des différents pays. Cette classification a entraîné récemment un refus de départ d'un étudiant pour le Soudan. Pour autant, l'établissement ne force pas les étudiants à se rendre dans une université, cela reste un choix de leur part.

M. le Président indique que le débat d'opportunité n'en demeure pas moins parfois essentiel. Si le Conseil d'Administration est nécessaire afin de traiter ce sujet-là, il indique être prêt à le saisir.

M. Le Floch reconnaît que le nombre d'étudiants de la pétition est significatif. Une meilleure communication autour des partenariats proposés devrait certainement être réfléchie.

M. Rogemont constate quant à lui sur ce partenariat qu'il s'agit tout de même d'un pays démocratique, quoiqu'on puisse penser de son gouvernement et du caractère clivant de celui-ci. S'il s'agit de mettre aux bans un pays démocratique, que faire des nombreux pays avec lesquels on ne peut pas avoir de relations car le niveau démocratique est insuffisant s'interroge-t-il. Il y a ici un problème politique mais il faut faire attention sur la forme de l'action menée. Une pétition est tout à fait légitime. En tant que citoyens, avoir un avis est important. Il est normal et juste d'avoir cette liberté de parole. Pour la position formelle d'établissement, on revient à une analyse plus politique : on construit le raisonnement qui doit tendre vers l'universel conclut-il.

3.

M. Dumont aimerait aborder dans les questions diverses le sujet de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. M. le Directeur a signé un accord avec les partenaires de l'enseignement supérieur rennais et l'administrateur s'interroge sur les engagements précis et les actions qui seront menées. M. Dumont indique qu'une charte a par exemple été établie par les représentants étudiants dans certains établissements, notamment l'IEP de Grenoble, afin de rendre tangible cette lutte, condamnant les politiques sexistes et instaurant des sanctions notamment financières pour l'organisation des événements associatifs.

M. Le Floch indique que la signature a eu lieu dans le cadre du projet UNIR, et particulièrement avec l'ENS Rennes à l'origine de la démarche. L'établissement devra tenir les engagements pris dans le cadre d'un plan d'action collectif.

Par ailleurs, sur la question de la charte, il constate qu'il y a déjà des engagements dans la convention qui vient d'être signée. S'il faut prévoir des sanctions financières pour qui ne respecteraient pas certaines de ces règles, il pourra tout à fait y avoir intervention. Pour autant, si les faits sont avérés, les conséquences seront avant tout d'ordre pénal.

Une attention toute particulière serait alors portée aux personnes concernées pour les convaincre de porter les éléments devant les juridictions, et le cas échéant les accompagner dans la démarche.

M. le Président souligne que sur le sujet, toute initiative est toujours la bienvenue, tant sur la partie sensibilisation que répression.

M. le Président clôt la séance à 19h23.